



Miramont-de-Guyenne

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE  
Commune de **MIRAMONT-de-GUYENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 26 mai 2026**

Nombre de membres composant le Conseil : 23

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 1

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOULAY, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le vingt-deux mai.

**PRESENTS :**

Laurent BORDIN- Damien BOUHOUIA- Jean-François BOULAY- Amélie CHAMP-Alicia CHARLET- Jérôme COTTIER – Erika DESTANG- Isabel ENRIQUEZ- Michel GANDIN- Magalie GARY- Olivier ISSARTEL- Marc LE BLANC- Laurent LUSTENBERGER- Ana-Cristina MENDES- Muriel MENSAT- Caroline PASQUALI- Cécile RICHARD -Luc SAUVE - Patrice STAMPETTA- Patricia SULBLÉ- Jean-Noël VACQUÉ

**REPRESENTÉS :**

Jeannette GUYOT avait donné procuration à Jean-François BOULAY.

**ABSENTS :**

Didier POTARD.

Secrétaire de séance : Laurent BORDIN

Est nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

**Délibération n°DL.2026-086-531 : DETERMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SEM47.**

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Aussi, pour faire suite aux élections municipales du 22 mars dernier, il convient de procéder à l'élection du délégué du Conseil Municipal chargé de représenter la Commune au sein de l'assemblée spéciale de la SEM47.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 précisant les conditions de désignation des représentants de la Commune par le Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les statuts de la Société d'Economie Mixte pour l'aménagement et l'équipement du Lot-et-Garonne (SEM47) ;

Vu les candidatures déclarées afin de siéger au sein de l'Assemblée Spéciale de la SEM47 en tant que représentants de la Commune ;

Vu la décision des conseillers municipaux de ne pas procéder aux présentes nominations au scrutin secret en vertu de l'article L.2121-21 al.6 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la SEM47;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**Article Premier** : Monsieur Jean-François BOULAY est élu délégué titulaire et Monsieur Laurent LUSTENBERGER est élu délégué suppléant de la Commune au sein l'Assemblée Spéciale de la SEM47;

**Article 2** : Les intéressés ont déclaré accepter d'assurer ces fonctions ;

**AR Prefecture**

047-214701682-20260528-DL2026\_086\_531-DE  
Reçu le 10/06/2026  
Publié le 10/06/2026

Commune de MIRAMONT-DE-GUYENNE

**Article 3** : Monsieur le Maire est autorisé à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Nombre de suffrages exprimés : **22**

Délibération **adoptée** à l'**UNANIMITÉ**.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 28 mai 2026

Le secrétaire de séance

Laurent BORDIN

Le Maire,

Jean-François BOULAY

